

dégouts que pouvoit inspirer dans la suite un amour usé.

A peine le Cavalier eut fait griffonner, suivant le langage du Poète *, l'instrument authentique du joug de son mariage, que toutes les qualités de sa maîtresse qui le charmoient, ne le frapperent plus tant, & par je ne sçais quelle fatalité attachée à un contract de mariage, il se repentit de son engagement. Il quitta sa maîtresse brusquement peu de jours après, & alla joindre son pere, à qui il raconta le commencement, le progrès, & le dénouement de son aventure amoureuse. Ce pere intéressé, qui étoit dans une heureuse situation, & qui préféroit le bien aux qualités les plus solides & les plus brillantes, lui témoigna qu'il n'approuveroit jamais qu'il s'unît à une personne qui n'avoit en mariage qu'une fortune très-médiocre, quand il reprendroit ses premiers sentimens.

Soit que le fils agît par le conseil de son pere, ou qu'il ne suivît que son mouvement, il s'engagea dans les Ordres Sacrés, & même dans la Prêtrise, voulant appôter par là à son mariage un obstacle invincible.

Renée Cotbeau aprit cette nouvelle avec toute la douleur & la colere qu'éprouve un bon cœur, lorsqu'il voit son amour payé d'une si noire perfidie. Son pere fait informer à Angers du rapt de séduction; l'amant est decreté de prise de corps. Il appella de ce decret: L'affaire fut évoquée à l'Audience de la Tournelle du Parlement de Paris, dont Mr. de Villelai étoit Président. Le procédé du Cavalier parut si odieux aux yeux des Juges, sur-tout parce qu'il s'étoit fait Prêtre pour éluder sa promesse, qu'ils le condamnerent à avoir le cou coupé

* *Despreaux Satyre X.*